



la Yechiva Ateret Jerusalem recherche traducteur hebreu / francais bénévole
des questions-réponses du Rav Chlomo Aviner - #41

Cette newsletter vous intéresse merci conseiller à vos amis de s'y abonner ou nous transmettre leurs e-mails pour que nous leur fassions nous même la suggestion.

Questions et Réponses du Rav Aviner lors d'entretiens radiophoniques

-Ligne d'autobus « Méhadrine » :

Question :

Quelle est l'opinion du Rav concernant les lignes d'autobus « Méhadrine » dans lesquelles on a établi une séparation entre les hommes et les femmes ?

Réponse :

Cela relève du point de vue personnel de chacun. Bien entendu un autobus « Méhadrine » comporte certains avantages. En effet, dans certains autobus les femmes ne sont pas habillées suivant les règles de la décence selon la Halaha. Parfois, l'autobus est bondé, et l'on est debout les uns contre les autres, et ce n'est pas agréable du tout.

Dans le traité talmudique de Baba Batra (p. 57b), au sujet du verset : «Celui qui marche dans la justice parle avec droiture, refuse le profit de la violence, secoue la main pour repousser les dons, bouche ses oreilles aux propos sanguinaires, ferme les yeux pour ne pas se complaire au mal». (Isaïe, ch. 33, v. 15).

Cela est dit par rapport à des femmes qui sont en train de faire la lessive au bord d'une rivière et qui ont retroussé leurs manches et ceci est indécent...

Est-il permis ou non de passer par là ?

S'il n'y a pas moyen de passer par un autre chemin, alors il est permis de passer par là, mais il faut s'efforcer de ne pas laisser s'attarder son regard à cet endroit. Et s'il est possible d'emprunter un autre chemin, alors pourquoi passer justement par là ?! Il vaut mieux choisir de passer par un autre chemin !

En effet, s'il est possible de voyager dans des autobus dans lesquelles les places des hommes sont séparées de celles des femmes, alors il vaut mieux choisir ceux-là. S'il n'y a pas d'autobus séparé, on peut voyager dans un autobus ordinaire, il en est de même pour les chemins que l'on emprunte à pieds dans différentes rues, mais il faut s'efforcer d'éviter de laisser s'attarder ses regards sur des choses qui sont indécentes.

-Serrer la main à des femmes d'un certain âge.

Question :

Est-il permis selon la Halaha, de serrer la main à d'une femme d'un certain âge ?

Réponse :

Non. La Halaha est semblable en ce qui concerne une femme jeune ou une femme d'un certain âge. Il est arrivé au Gaon Rav Ovadia Yossef, lorsqu'il a reçu le « Prix Israël » que le chef du gouvernement de l'époque, Madame Golda Méïr, lui a tendu la main. Mais le Rav ne lui a pas serrée! On lui a dit que ce n'était pas poli d'agir ainsi. Le Rav répondit que la Torah a plus d'importance que la politesse et l'honneur !

Il arriva également que le Gaon Harav Mordehaï Eliyahou a rencontre la reine d'Angleterre et qu'elle lui tende la main. Le Rav s'est mis au garde-à-vous comme un soldat anglais, mais il ne lui a pas serré la main, bien qu'il y ait eu là-bas de nombreux journalistes venus du monde entier. Le même soir, le Rav Mordehaï Eliyahou a reçu une lettre du responsable du protocole de la cour royale d'Angleterre, dans laquelle il était écrit que la reine lui présentait ses excuses : en effet, on avait procédé à des investigations dans les livres du savoir-vivre de la reine d'Angleterre et l'on avait découvert que la reine d'Angleterre ne devait pas serrer la main d'un rabbin !

Par conséquent, celui qui ne serre pas la main d'une femme peut se baser sur le Rav Ovadia, le Rav Mordehaï Eliyahou et la reine d'Angleterre

C'est pourquoi il faut se préparer à cela bien avant et tenir dans ses mains deux dossiers ou porte-documents «J'en ai même rencontré qui ont déclaré : je garde ma main pour ma femme ».....On pourrait même dire : mon Rav m'a dit que c'est interdit, et il est rigoriste à ce sujet.

Une jeune fille ou une femme peut-elle être la guide d'un groupe ?

Question :

A côté des «Tunnels du Kotel» se trouve un Centre consacré aux visiteurs nommé « La chaîne des générations ». L'essentiel de la visite se fait à l'aide d'écouteurs que chaque visiteur reçoit à l'entrée de ce lieu. Le rôle du guide consiste essentiellement à dire quelques mots au début de la visite et ensuite il conduit le groupe dans les tunnels (essentiellement pour s'assurer que tout se déroule bien au plan technique). Bien entendu, à la fin de cette visite, ce guide dit quelques mots afin de conclure cette visite. En général, il s'agit de groupes mixtes. Est-il permis a priori qu'une jeune fille soit la guide de ces visites?

Réponse :

Ceci n'est pas compatible avec les règles Halahiques de décence. Les hommes ne doivent pas regarder les femmes, par conséquent, les jeunes filles ou femmes qui guident ces groupes ne guideront que des groupes de filles ou d'enfants.

L'Education à la Tsniout (règles de décence selon la Halaha).

Question :

Je suis enseignante dans une école de filles. Comment devrais-je procéder pour enseigner la Tsniout (règles de décence selon la Halaha) aux filles?

Réponse :

Ce n'est pas facile d'éduquer les filles à la Tsniout. Les filles sont prêtes à se battre pour leur habillement, elles considèrent cela comme l'expression libre de leur personnalité. C'est pour cela qu'il faut mener le combat de façon détournée. Il ne faut pas dire à tout propos : ceci est interdit, cela est interdit etc..... Il faut expliquer à ces filles que l'être humain doit se comporter avec modestie, il ne doit pas chercher à se faire remarquer ni à faire impression sur les autres.

Cependant, l'être humain doit pouvoir exprimer son «moi », sa personnalité, sinon, il se sent malheureux. Mais pour pouvoir ressentir son «moi », il ne doit pas chercher à faire impression sur les autres. il lui suffit de faire les mitsvot, les commandements divins, de faire des actes de bonté, de développer de bons traits de caractères et de se comporter en ayant confiance en Hachem, c'est cela le véritable « Moi ».

Dans l'ouvrage «Nétivot Olam», écrit par le Maharal, (Netiv Hatsniout), l'homme se doit de préserver certaines «bonnes» choses pour lui-même. On ne doit pas faire de l'auto démonstration. De même on ne doit pas non plus manifester extérieurement que cela aussi est concerné par la Torah. Nos Maîtres ont dit à ce sujet (voir Traité

talmudique Souka p. 49b et Moèd Katane p. 16a) : à propos du passage du Cantique des Cantiques «les contours de tes hanches sont comme des colliers..... ». Pour quelle raison les paroles de la Torah sont-elles comparées à des hanches? De même que les hanches sont dissimulées, de même en est-il pour les paroles de la Torah. Même si la Torah est quelque chose de bon, il ne faut pas s'en vanter.

Les élèves de Rabbi Yehouda Hanassi étudiaient une fois dehors, au marché. Rabbi Yehouda Hanassi leur dit : allez donc étudier à l'intérieur (cf. Moèd Katane idem). La Torah ne doit pas devenir un instrument de publicité. C'est un peu comme les sentiments, ils ne doivent pas s'exprimer au tout venant. On peut s'exprimer et se confier à son meilleur ami ou à sa femme, mais pas à la télévision !

Il arriva, une fois pendant la guerre de Kippour, que lorsque j'écoutais la radio, j'ai entendu une interview du chef de gouvernement Golda Méir. C'était un soir, après de durs combats, et le journaliste lui a demandé : « Madame la Chef du Gouvernement, quels sont vos sentiments personnels maintenant? Elle lui répondit : ce que je ressens personnellement, cela ne regarde que moi, c'est personnel. «Les sentiments que l'on ressent, sont personnels. Il n'y a pas lieu de se répandre au vu et au su de tous, et même ce que l'on pense peut et doit rester personnel et bien entendu tout ce qui relève de notre propre corps. Le corps d'un être humain est une chose totalement privée. En résumé, il faut expliquer à ces jeunes filles que les règles de la Tzniout (décence) font partie intégrale de cette conception générale qui implique de se comporter avec humilité et modestie.

Un surveillant et un sauveteur dans une piscine pour femmes

Question :

Est-il permis selon la Halaha que le sauveteur soit présent dans une piscine pour femmes ?

Réponse :

Il est très difficile de trouver un sauveteur de piscine qui soit une femme ou une jeune fille. En effet, en Israël, il n'existe pas de cours de formation de sauveteur en piscines qui soit réservé aux femmes. Parfois, on pourra peut-être trouver une «Baalat Teshouva» une jeune fille revenue à la pratique de la Torah.

S'il est impossible de trouver une sauveteuse, alors il est permis d'employer un sauveteur car il s'agit de préserver la vie des baigneuses. Sans la présence d'un sauveteur, il y a des risques de noyades. Personnellement, je mets toujours les gens en garde afin qu'ils n'aillent pas se baigner au bord de la mer ou de piscines s'il n'y a pas de sauveteur et cela même dans les bains rituels. Je connais des femmes qui se

sont noyées à des endroits où il n'y avait pas de sauveteur et cela en dépit du fait qu'elles étaient d'excellentes nageuses !

Par conséquent, comme il s'agit de sauver la vie des baigneuses, le sauveteur est occupé à surveiller les nageuses et c'est donc permis. En effet, il passe son temps à surveiller l'endroit de la baignade et veille à ce que personne ne se noie. Néanmoins, il est recommandé que la fille ou la femme porte une robe et ne l'enlève que pour nager. En sortant de l'eau elle la remet, et si c'est une femme mariée, elle remet aussi son couvre-chef.

S'habiller avec décence.

Question :

Est-il permis à une jeune fille ou à une femme de mettre un bikini sur une plage réservée aux femmes ?

Réponse :

S'il n'y a que des femmes, il n'y a aucun problème. Mais si c'est un homme, un sauveteur qui surveille la plage, - ce qui est impératif car il s'agit d'un problème vital - alors cela est problématique et il faut revêtir une robe jusqu'à ce que l'on entre dans l'eau.

Revue «National Geographic»

Question :

Est-il permis de garder chez soi des revues de la série «National Geographic» dans lesquelles il y a parfois des photos non-conformes à la Tsniout ?

Réponse :

Il est impossible de déclasser un livre ou une revue à cause d'une photo. Ce que l'on peut éventuellement faire, c'est masquer ou gribouiller cette photo. Mais c'est assez rare en fait. S'il s'agit d'une photo appartenant au domaine public, il s'agit d'un autre problème, mais s'il s'agit d'un livre ou d'une revue que l'on a chez soi, chacun fera comme il veut.

Avec nos remerciements à Alice Sikli et Anne Marie Geller.

Il peut arriver que contre notre volonté, nous envoyions de nouveau cette newsletter à quelqu'un qui ne veut pas ou plus la recevoir. Veuillez nous en excuser par avance, et nous le signaler immédiatement, nous mettrons tout en oeuvre pour que cette erreur ne se renouvelle plus.

Merci pour votre indulgence.